



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, vendredi 21 mars 2014



ELECTIONS MUNICIPALES 2^{ème} TOUR : Candidats, déposez votre candidature en préfecture

Les déclarations de candidature pour le second tour des élections municipales seront reçues à la préfecture de Mayotte – Direction de l'Immigration, de l'Intégration et de la Citoyenneté – Bureau des Élections, aux dates et heures suivantes :

- le lundi 24 mars 2014 de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures
- le mardi 25 mars 2014 de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 18 heures

L'ordre d'attribution des emplacements d'affichage pour le scrutin déterminé par tirage au sort à l'occasion du premier tour est conservé entre les candidats restant en présence.

La date limite de remise des circulaires et des bulletins de vote par les candidats ou leurs mandataires au président de la commission de propagande est fixée **au mercredi 26 mars 2014 à 12 heures**.

La campagne électorale sera ouverte le lundi 24 mars 2014 à zéro heure et prendra fin le samedi 29 mars 2014 à minuit.

Les réunions publiques sont autorisées jusqu'à samedi 29 mars 2014 à minuit. La distribution de tracts est autorisée jusqu'au samedi 29 mars 2014 à 00h.

Contact presse

Préfecture de Mayotte-service communication interministérielle-

Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

www.mayotte.pref.gouv.fr



Préfet de mayotte(organisme gouvernemental)